

Anti-dopage : substances et méthodes interdites en compétition.

Écrit par Olivia F.

Samedi, 05 Janvier 2013 21:51 - Mis à jour Vendredi, 06 Février 2015 20:22

Chaque année, le Ministère publie la liste des substances et méthodes interdites en compétition et hors compétition sportive.



La Commission Médicale et de Prévention participe à la lutte contre le dopage. La visite médicale est un temps important et privilégié pour aborder cette question. Si vous prenez un traitement de fond, il faut le mentionner à votre médecin fédéral ou du sport. Si celui-ci fait partie des interdiction, des démarches sont à effectuer auparavant pour obtenir une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). De même, si vous devez prendre un traitement autour d'une compétition (rhûme, tendinite, ...), indiquez à votre médecin votre participation à une compétition prochaine.

Pour plus d'informations, suivez le lien de l'agence française de lutte contre le dopage : www.afld.fr

Anti-dopage : substances et méthodes interdites en compétition.

Écrit par Olivia F.

Samedi, 05 Janvier 2013 21:51 - Mis à jour Vendredi, 06 Février 2015 20:22

Liste 2015 : <http://apnee.ffessm.fr/attachments/article/593/liste2015.pdf>